



Développer le recyclage des granulats pour construire durablement



Les granulats concourent à l'aménagement du territoire, notamment à la construction de logements et d'ouvrages d'art, à l'entretien des voies de communication, et à l'amélioration du cadre de vie.

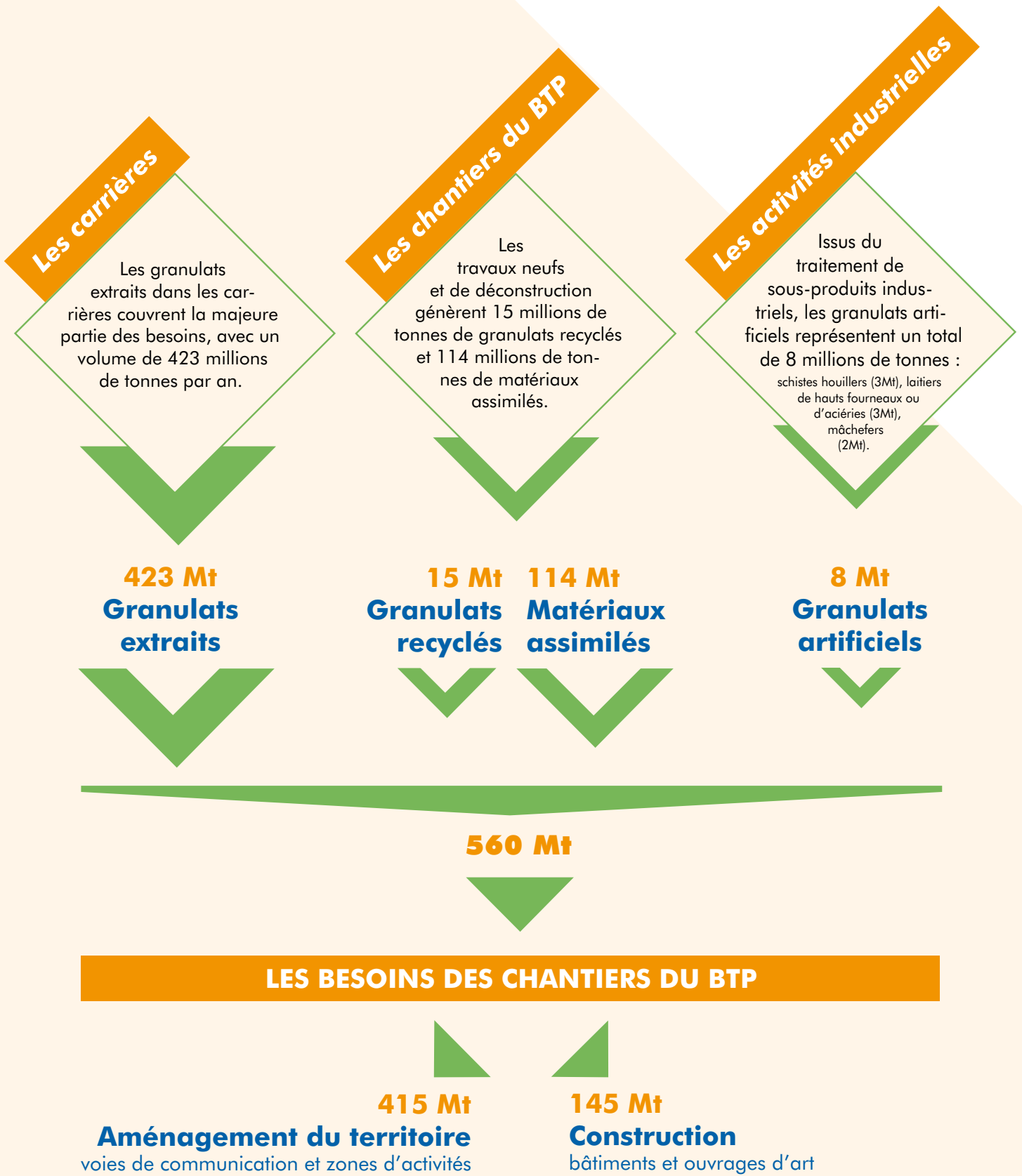
Le bâtiment et les travaux publics ont besoin chaque année de 560 millions de tonnes de granulats et de matériaux assimilés. Ils s'approvisionnent dans les carrières de granulats à hauteur de 420 millions de tonnes.

En parallèle, le recyclage progresse : les granulats recyclés et les matériaux valorisés couvrent **aujourd'hui près de 25 % des besoins**.

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) a identifié des pistes de progrès et dresse ici la liste des **conditions à réunir** pour favoriser le développement du recyclage.

Trois gisements de matériaux

pour satisfaire les besoins de la construction



Les carrières

Les granulats extraits dans les carrières couvrent la majeure partie des besoins, avec un volume de 423 millions de tonnes par an.

423 Mt
Granulats extraits

Les chantiers du BTP

Les travaux neufs et de déconstruction génèrent 15 millions de tonnes de granulats recyclés et 114 millions de tonnes de matériaux assimilés.

15 Mt **Granulats recyclés**
114 Mt **Matériaux assimilés**

Les activités industrielles

Issus du traitement de sous-produits industriels, les granulats artificiels représentent un total de 8 millions de tonnes : schistes houillers (3Mt), laitiers de hauts fourneaux ou d'aciéries (3Mt), mâchefers (2Mt).

8 Mt
Granulats artificiels

560 Mt

LES BESOINS DES CHANTIERS DU BTP

415 Mt
Aménagement du territoire
voies de communication et zones d'activités

145 Mt
Construction
bâtiments et ouvrages d'art

Trois filières de valorisation des matériaux issus des chantiers du BTP

Les matériaux inertes issus des travaux neufs et de la déconstruction de bâtiments, routes et ouvrages d'art représentent un volume total de 269 millions de tonnes. Ils sont valorisés de trois manières :

1

ils sont réemployés directement sur chantiers. Ces matériaux proviennent à 90 % de travaux routiers.

114
Mt



2

ils sont acheminés vers des plates-formes de recyclage où ils sont traités : concassage, criblage, contrôle de la qualité et de la conformité aux normes. Ces granulats recyclés alimentent les chantiers locaux.

15
Mt



3

ils servent de remblais pour les réaménagements de carrières qui permettent l'harmonisation paysagère des sites ou conduisent à la création de zones de loisirs, d'espaces naturels, agricoles ou forestiers...

50
Mt



Les matériaux restants (90 Mt) sont orientés vers les installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Trois voies de progrès

Un gain en granulats recyclés estimé à 20 millions de tonnes par an à l'horizon 2015 – 2020

La profession ambitionne de réduire d'un quart le tonnage actuellement orienté vers les installations de stockage de déchets inertes, soit une valorisation possible de 20 millions de tonnes supplémentaires chaque année d'ici 5 à 10 ans.

sur les chantiers routiers : 10 millions de tonnes pourraient être réutilisées en augmentant le taux d'incorporation de matériaux recyclés, dans les enrobés par exemple.

sur les chantiers de déconstruction du bâtiment : 8 millions de tonnes pourraient être transformées en granulats recyclés, en généralisant les techniques de déconstruction et le tri à la source.

dans le secteur industriel : 2 millions de tonnes de sous-produits encore évacués en installations de stockage de déchets inertes pourraient être transformées en granulats artificiels grâce à une meilleure valorisation des laitiers, des mâche-fers et des schistes houillers, mais également grâce au développement de nouvelles filières comme le recyclage des sables de fonderie.



Un objectif réaliste : plus que doubler l'activité des plates-formes de recyclage

20 millions de tonnes supplémentaires pourraient donc être traitées chaque année sur les plates-formes de recyclage d'ici 5 à 10 ans ; ce qui reviendrait à plus que doubler le volume actuellement recyclé (15 Mt) par ces installations qui garantissent la mise sur le marché de produits conformes aux normes de la construction.

Sept conditions de développement du recyclage

1

Favoriser le maillage du territoire en plates-formes de recyclage. Condition sine qua non de la viabilité économique de la filière, la proximité entre chantiers de déconstruction, centres de traitement et lieux d'utilisation doit être assurée par les plans départementaux de gestion des déchets du BTP et déclinée dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

3

Intégrer de manière systématique les granulats recyclés et artificiels dans le corpus normatif français.

2

Inciter à la déconstruction à la fois dans le bâtiment et les travaux publics, en développant le tri à la source et en intégrant la traçabilité ; ces opérations et leurs coûts doivent figurer dans les appels d'offres.

4

Ouvrir tous les appels d'offres aux variantes proposant l'utilisation de matériaux recyclés.

7

Créer des observatoires régionaux, maillons indispensables d'un outil statistique efficace, pour accompagner le développement du recyclage.

5

Promouvoir auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre l'usage de granulats recyclés dans les bétons, comme le permet la normalisation européenne déjà appliquée dans plusieurs pays.

6

Mettre en place un instrument économique affecté, simple, lisible et efficace, incitant à développer l'offre et la demande de matériaux recyclés.





1 700
entreprises
exploitent 2 700
carières de granulats à
travers le territoire français. En
matière de recyclage, on recense
150 entreprises qui gèrent environ 350
plates-formes fixes. L'activité "granulats"
dans son ensemble représente un
chiffre d'affaires de 4 milliards
d'euros et elle emploie
15 000 personnes,
essentiellement
en milieu
rural.

Source des
données chiffrées
figurant dans ce document :
enquête statistique SESSI-UNICEM
FNTP FFB - toutes les données chif-
frées sont relatives à l'année
2007.



Union nationale des producteurs de granulats

3 rue Alfred Roll - 75849 PARIS Cedex 17 - Tél. : 01 44 01 47 01 - Fax : 01 46 22 59 74 - www.unicem.fr

Affiliée à l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

